

**Quel est le ratio éducatrices / enfants dans chacun des groupes d'âge?**

Le ratio entre les enfants et les éducatrices varie selon le groupe d'âge. Nous suivons les directives du ministère de l'Éducation qui est représentée dans le tableau ci-dessous :

Catégorie d'âge	Âges	Ratio des enfants par rapport au personnel	Nombre maximal d'enfants	Nombre minimal d'employées qualifiées
Poupons	0-18 mois	1-3	10	1 de 3
Bambins	18-30 mois	1-5	15	1 de 3
Préscolaires	2.5-4 ans	1-8	24	2 de 3
Maternelle/Jardin	4-5 ans	1-13	26	1 de 2
Âge Scolaire	6-12 ans (1 <sup>ère</sup> à la 6 <sup>e</sup> année)	1-15	30	1 de 2

**Qu'est-ce qui rend une éducatrice qualifiée?**

Les éducatrices de la petite enfance inscrites (EPE-I) sont qualifiées si elles possèdent un diplôme en éducation de la petite enfance et sont inscrites auprès de l'Ordre des éducateurs de la petite enfance. Toutes les EPE-I qui travaillent avec des enfants doivent être membres de l'Ordre. La cotisation leur donne le titre de EPE-I.

Les employées peuvent également être considérées comme qualifiées si elles sont approuvées par le Ministère de l'Éducation. Cela se produit lorsqu'une employée a obtenu un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine approuvé qui est étroitement lié à l'éducation de la petite enfance. Ces employées doivent également avoir suffisamment d'expérience dans une garderie en tant qu'aides-éducatrices pour justifier leur approbation. Les employées approuvées peuvent prendre la place d'une EPE-I dans le groupe et elles assument les responsabilités d'une éducatrice. Ces éducatrices approuvées sont suivies et données du mentorat et des évaluations pour assurer une programmation de qualité.

**Est-ce que toutes les employées doivent être qualifiées?**

Non, tout le personnel n'a pas besoin d'être qualifié selon les exigences du ministère de l'Éducation (voir le tableau ci-dessus). Les EPE-I ou les employées approuvées comptent comme personnel qualifié et les aides-éducatrices ne sont pas considérées comme qualifiées.



## FOIRE AUX QUESTIONS RATIOS ET ÉDUCATRICES QUALIFIÉES

### **Quelles sont les qualifications dont ont besoin les aides-éducatrices de La Boîte à soleil?**

Le personnel non qualifié (aide-éducatrice) doit posséder au moins son diplôme d'études secondaires et doit parler couramment le français. Nous sommes toujours à la recherche de personnel dont les valeurs correspondent aux nôtres et qui est passionné par l'éducation à la petite enfance.

### **Pourquoi est-il important d'avoir un certain nombre de personnels qualifiés?**

Le personnel qualifié dans les groupes est principalement responsable de la planification des programmes et elles sont responsables du groupe lui-même. Le personnel qualifié observera les enfants afin de déterminer leurs intérêts et de voir à quel niveau de développement ils se retrouvent. Le personnel qualifié réfléchira ensuite aux activités que les enfants aimeront (en fonction de leurs intérêts) et comment elle peut l'utiliser pour aider les enfants à grandir dans plusieurs domaines de leur développement (Ex. cognitif, motricité globale, etc.). Les aides-éducatrices font également partie de ce processus comme étant les personnes support pour donner vie aux programmes.

### **Est-ce que la superviseure doit être qualifiée?**

La superviseure doit être membre auprès de l'Ordre des éducateurs de la petite enfance ou être approuvée par le ministère de l'Éducation en tant que superviseure qui n'est pas une EPE-I. Toutes les superviseures proposées doivent être approuvées par un directeur du ministère avant de pouvoir devenir superviseuses. Le directeur du ministère veille à ce que les superviseures soient capables de soutenir le personnel et la planification des programmes, ainsi que de s'occuper des enfants du centre.

### **La superviseure compte-t-elle comme personnel qualifié ou compte-t-elle dans les ratios?**

Selon les situations approuvées par le ministère, la superviseure peut compter dans les ratios en tant que personnel qualifié en cas d'absence d'une employée. Cela dépend du nombre d'employées à la garderie requis pour respecter les ratios et qui travaille à temps plein.

### **Pourquoi une éducatrice dans le groupe des bambins/préscolaires doit-elle sortir du groupe pour aller dans le programme avant et après l'école?**

Afin de respecter les exigences du Ministère concernant le nombre d'employées qualifiées dans chaque groupe, des éducatrices qualifiées passeront parfois de leur groupe régulier des bambins/préscolaires au programme avant et après l'école pour les quelques heures où un membre du personnel qualifié est requis.



## FOIRE AUX QUESTIONS RATIOS ET ÉDUCATRICES QUALIFIÉES

### **Les ratios peuvent-ils changer?**

Il y a des moments de la journée où les ratios peuvent être réduits, ce qui signifie qu'il peut y avoir plus d'enfants par éducatrice. Il s'agit du début ou de la fin de la journée lorsque les enfants sont ramassés et déposés pour une durée très limitée. De plus, les ratios peuvent être réduits pendant les périodes où les enfants ne jouent pas de façon active (p. ex., le repos).

Par contre certains ratios ne peuvent jamais être compromis : à l'extérieur ou dans le programme des poupons.